

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOQUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOQUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_023 - Bilan et débat sur la formation des élus en 2023

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources

VU l'article L5214-8 du CGCT renvoyant aux dispositions de l'article L2123-12 de ce même Code ;

VU la délibération DEL20240320_XXX du Conseil communautaire en date du 20 mars 2024, présenté au cours de la présente séance et portant sur l'approbation du CA 2023 du budget principal ;É

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces articles "... le tableau récapitulatif des actions de formation des élus... est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil..." ;

Madame la Vice-présidente indique que pour mémoire, **10 000 €** ont été inscrits en crédits à la formation pour les élus au budget primitif 2023 du budget principal.

Les dépenses ont été d'un montant de **1 245,48 €** dont :

- **945,48 €** de cotisations au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) ;
- **300 €** de formation.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan de la formation des élus au titre de l'exercice 2023 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de joindre cette annexe au compte administratif 2023 du budget principal.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 28/03/2024
Publié, le 28/03/2024